

Réunion interrégionale à haut niveau sur la protection des enfants contre la violence sexuelle



**Présentation des
objectifs de la réunion
et programme**

Palais de l'Europe
Salle 9
Strasbourg, France
18-19 juin 2015



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



Introduction

■ La Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants (RSSG VEE) encourage les échanges entre les régions en organisant chaque année une réunion interrégionale sur la violence contre les enfants. Cet important forum annuel permet aux institutions et aux organisations régionales d'évaluer les progrès réalisés, de réfléchir aux tendances émergentes et aux préoccupations communes, d'échanger des informations sur les activités prévues et d'identifier des possibilités de coopération interrégionale. La réunion permet à des organisations régionales du monde entier de promouvoir ensemble de nouvelles avancées dans la lutte contre la violence à l'égard des enfants. Elle constitue une plate-forme idéale pour la mise en commun d'initiatives juridiques et de mise en œuvre visant à lutter contre la violence à l'encontre des enfants.

■ Lors de la dernière réunion interrégionale (Jamaïque, 2014), le Conseil de l'Europe s'est proposé pour accueillir l'édition 2015 de cette réunion à Strasbourg. Il a été convenu qu'elle portera principalement sur l'élimination de la violence sexuelle contre les enfants.

■ La réunion sera organisée en **deux parties**.

■ La **première partie** sera une réunion ouverte consacrée à une discussion thématique sur la prévention et l'élimination de l'exploitation et des abus sexuels dont sont victimes les enfants. Elle aura pour objectif de faciliter la discussion et les échanges entre les organisations régionales au sujet des stratégies, des politiques, de la législation, des bonnes pratiques et des défis dans leurs régions respectives. Ces échanges bénéficieront de la contribution d'experts internationaux, notamment des experts attachés à des organismes régionaux, comme le Comité de Lanzarote en charge du suivi de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) et le Comité de la Convention Cybercriminalité, chargé d'évaluer la mise en œuvre de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité.

■ La **seconde partie** de la réunion sera une table ronde ouverte exclusivement à des représentants d'organisations régionales, afin de leur permettre d'échanger et d'actualiser leurs informations et de rendre compte des progrès réalisés dans les suites données à l'étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants.

Prévenir et éliminer la violence sexuelle contre les enfants. Débat thématique.

■ La consultation des représentants des différentes régions a permis d'identifier trois thèmes devant faire l'objet d'un examen approfondi.

Session thématique I : Les abus sexuels sur enfants dans le cercle de confiance

■ La Convention de Lanzarote, adoptée en 2007, est l'instrument juridique le plus complet et le plus ambitieux en matière de protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Elle prend pour point de départ les normes pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de l'Europe, qu'elle développe de façon à couvrir et incriminer toutes les formes possibles d'infractions sexuelles commises sur des enfants (notamment les abus sexuels sur enfants, la prostitution infantile, la pédopornographie, la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles et la corruption d'enfants du fait de leur exposition à des contenus et activités de nature sexuelle). Elle couvre les abus sexuels perpétrés dans la famille ou l'entourage de l'enfant ainsi que l'exploitation sexuelle à des fins commerciales ou lucratives. Elle énonce que les Etats en Europe et ailleurs doivent élaborer une législation spécifique et prendre des mesures pour empêcher les violences sexuelles mais aussi protéger les enfants victimes et poursuivre en justice les auteurs d'infractions, en mettant l'accent sur la nécessité de préserver avant tout l'intérêt supérieur de l'enfant. En outre, elle encourage la coopération internationale pour atteindre ces objectifs. Les dispositions de la Convention de Lanzarote ont inspiré des changements dans la législation et les politiques nationales en Europe et ailleurs.

■ Avant l'adoption de la Convention de Lanzarote, des instruments internationaux s'attaquaient à la violence sexuelle contre les enfants en visant particulièrement les infractions à finalité commerciale (prostitution, pornographie, traite). Les données collectées faisant ressortir que les auteurs d'abus sexuels sont souvent des personnes proches de la victime¹, il est apparu évident au cours des négociations du traité qu'il fallait élargir l'approche pour assurer une protection globale et plus efficace des enfants contre la violence sexuelle.

■ La Convention de Lanzarote fait obligation aux Etats d'ériger clairement en infraction pénale les abus sexuels sur enfants commis en abusant d'une position reconnue de confiance, d'autorité ou d'influence sur l'enfant, y compris au sein de la famille, ou en abusant d'une situation de vulnérabilité particulière de l'enfant, notamment en raison d'un handicap physique ou mental ou d'une situation de

1. Voir le Rapport explicatif de la Convention de Lanzarote, par. 123-125. Fait également mis en évidence par plusieurs rapports récents des Nations Unies, y compris l'UNICEF (Hidden in Plain Sight, 2014) et l'OMS (Rapport de situation 2014 sur la prévention de la violence dans le monde)

dépendance. Cette forme d'abus est considérée comme un crime, y compris lorsque l'adulte impliqué n'a recours ni à la contrainte, ni à la force, ni à la menace, et quand bien même l'enfant aurait atteint l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles.

■ Le Comité de Lanzarote a décidé de consacrer son premier cycle de suivi à « la protection contre les abus sexuels sur enfants dans le cercle de confiance ». D'ici juin 2015, le Comité de Lanzarote devrait achever la première partie de son évaluation de la situation à cet égard dans 26 Etats parties. La première partie du cycle de suivi porte sur le cadre législatif et juridique en vigueur visant à protéger les enfants contre les abus sexuels dans le cercle de confiance. La seconde partie du cycle de suivi (qui se déroulera en 2016 et 2017) sera consacrée à l'évaluation des mesures, politiques et stratégies mises en place pour prévenir et protéger les enfants contre les abus sexuels dans le cercle de confiance.

■ Cette session vise par conséquent à présenter les dispositions pertinentes de la Convention de Lanzarote relatives aux abus sexuels, à partager les premiers résultats du travail de suivi du Comité de Lanzarote sur ce sujet et à s'informer auprès d'autres régions du monde des problèmes qu'elles rencontrent et des bonnes pratiques qui aident à prévenir et protéger les enfants contre les abus sexuels.

Session thématique II : **La protection des enfants contre les abus sexuels** **commis au moyen des technologies de l'information** **et de la communication**

■ Selon les estimations, un enfant sur trois en moyenne a eu accès à internet dans les cinq années qui précèdent. Bien que les chiffres varient grandement d'une région à l'autre, la tendance globale indique que de plus en plus d'enfants utilisent les technologies de l'information et de la communication (TIC). Avec l'évolution rapide des technologies mobiles, internet se répand à toute vitesse. La durée moyenne que les enfants passent sur internet continue d'augmenter et ils sont de plus en plus jeunes lorsqu'ils commencent à utiliser les nouvelles technologies.

■ Les TIC, et particulièrement internet, offrent à un nombre croissant d'enfants des possibilités extraordinaires d'apprendre, jouer, créer, nouer des relations, s'informer et s'exprimer. Malheureusement, en exposant également les enfants à certains contenus, les TIC présentent des risques et peuvent causer des préjudices : contenus violents ou dommageables, harcèlement en ligne, sollicitation par des prédateurs sexuels, abus et exploitation, particulièrement dans le contexte de la production et la distribution de contenus représentant des abus sur enfants et l'exploitation d'enfants, ou la diffusion en direct de tels contenus. Il est cependant difficile d'identifier et de quantifier les infractions, en raison de la possibilité qu'internet offre aux auteurs de dissimuler leurs activités illégales.

■ Créer un environnement en ligne sûr pour les enfants nécessite de mettre en place une série de mesures en maintenant un juste équilibre entre, d'une part, l'exploitation des nouvelles technologies pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant et, d'autre part, la réduction des risques et la sécurité des enfants.

■ Afin de garantir l'efficacité des mesures, ressources et méthodes déployées contre la violence en ligne, celles-ci doivent rester en phase avec les progrès technologiques. L'engagement des Etats revêt une importance déterminante pour offrir aux enfants un accès sûr aux TIC, pour assurer une prévention efficace et pour répondre aux cas d'abus et d'exploitation. Par exemple, il est nécessaire d'adopter des lois qui incriminent les nouveaux types de comportements préjudiciables et à caractère d'exploitation. De même, les entreprises ont un rôle important à jouer dans la sensibilisation du public et l'élaboration de technologies simplifiant le signalement d'abus et facilitant la conduite des enquêtes et l'identification des victimes et des auteurs. Des recherches plus poussées sont nécessaires pour comprendre comment les enfants abordent les TIC et ce qui détermine leur résilience face aux risques et préjudices, les effets d'une exposition prolongée à un contenu dommageable, mais aussi les facteurs qui influent sur la demande de contenus représentant des abus sur enfants.

■ Cette session étudiera les moyens de tirer un encore meilleur parti des différentes normes, instances et initiatives internationales et régionales afin de promouvoir ensemble une stratégie numérique sûre, inclusive et responsabilisante pour les enfants.

Session thématique III : Renforcer la coopération internationale pour la protection des enfants contre la violence sexuelle

■ Au cours des dernières années, la sensibilisation croissante à la nécessité de protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels a suscité une amélioration des normes, mécanismes, instances et campagnes internationales, qui remplissent une fonction essentielle dans les efforts des Etats pour prévenir et combattre la violence sexuelle contre les enfants.

■ Aujourd'hui, de nombreux progrès ont été accomplis grâce à un certain nombre de conventions universelles, notamment : la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, son Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et la Convention no 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants. A cet effort mondial viennent s'ajouter des traités et d'autres textes juridiques internationaux adoptés à un niveau régional, notamment : la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et le Protocole de Maputo, la Charte de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Convention interaméricaine sur la traite internationale des

mineurs, la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme, la Convention de la SAARC sur la prévention et l'élimination de la traite des femmes et des enfants aux fins de prostitution, la Directive de l'Union européenne relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie, et les conventions du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, sur la cybercriminalité, sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels et sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Ces instruments universels et régionaux offrent des instances privilégiées pour la réflexion, la mise en œuvre et l'action conjointe.

■ Depuis 1996, l'urgence de combattre l'exploitation sexuelle des enfants reçoit une attention accrue grâce au processus lancé par le premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, accueilli par la Suède à Stockholm en coopération avec l'Unicef et ECPAT. Près de 20 ans plus tard, la Déclaration et le Programme d'action de Stockholm restent pleinement d'actualité ; ils ont été complétés par de nouveaux engagements politiques et ont donné lieu à des actions concrètes dans de nombreux pays.

■ En 2006, l'étude du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants a marqué un nouveau tournant dans la sensibilisation de la communauté internationale au droit de l'enfant d'être protégé contre la violence. Le déroulement de l'étude et le processus de suivi ont déclenché une mobilisation sans précédent aux niveaux international, régional et national en faveur de l'élimination de toutes les formes de violence à l'encontre des enfants. Au cours des dix dernières années, l'étude a suscité un large mouvement qui continue de gagner du terrain grâce à l'engagement de gouvernements et parlements nationaux, d'institutions indépendantes de défense des droits de l'enfant, d'organisations internationales et régionales, de responsables religieux, de la société civile, du secteur des entreprises et grâce à la passion et aux initiatives de millions d'enfants et d'adultes de par le monde.

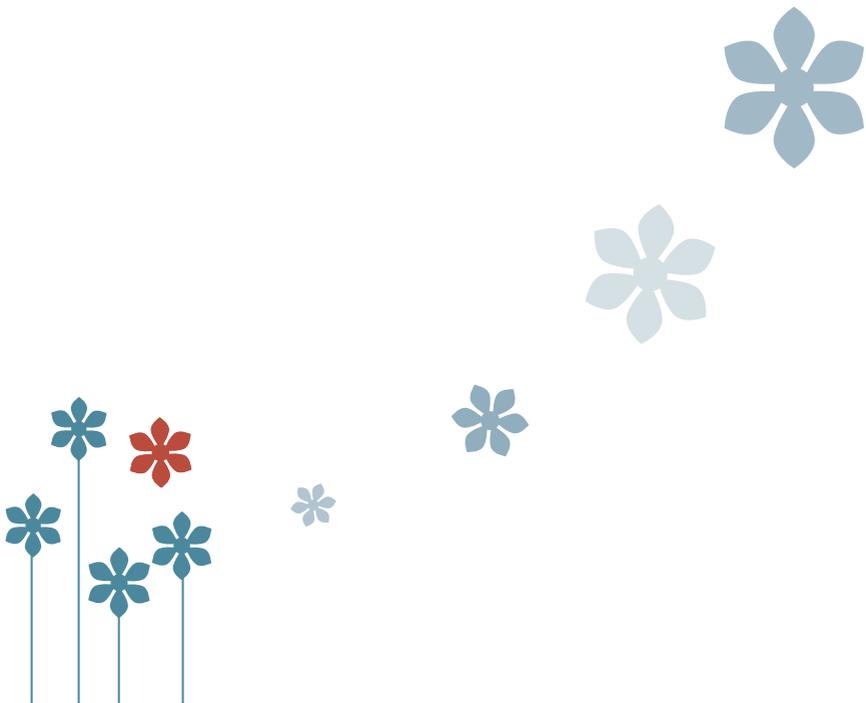
■ Les organisations et institutions régionales ont joué un rôle crucial dans le suivi des recommandations énoncées dans l'étude des Nations Unies ; elles ont lancé et soutenu des actions au niveau national et facilité l'indispensable coopération internationale.

■ Les expériences, avis et recommandations des enfants pour la prévention et l'élimination de la violence gagnent eux aussi en visibilité et en influence à tous les niveaux. Plus de 800 000 enfants ont participé aux consultations précédant l'élaboration du programme global de développement pour l'après-2015. Leur message est clair : « La violence est un obstacle majeur au développement des enfants et il est urgent d'y mettre fin ! ». Les gouvernements de toutes les régions ont également inscrit cette question parmi leurs priorités. Mettre fin à la violence à l'encontre des enfants doit rester l'une des principales priorités du programme

pour l'après-2015 ; cette question transversale doit également être traitée dans le contexte d'autres objectifs de développement – particulièrement ceux liés à l'éducation, la santé, l'égalité entre les femmes et les hommes et l'éradication de la pauvreté.

■ Tandis que la communauté internationale poursuit l'élaboration du programme global de développement pour l'après-2015, il est essentiel que les organisations régionales et les gouvernements nationaux, quant à eux, expriment leur soutien et contribuent par leur influence à promouvoir un programme s'appuyant solidement sur les normes internationales des droits de l'homme, associant concrètement les questions de développement et les droits de l'enfant, et clairement motivé par l'intérêt supérieur de l'enfant.

■ L'année 2016 sera marquée par le début de la mise en œuvre des nouveaux Objectifs de Développement Durable, le 20e anniversaire du Congrès de Stockholm et le 10e anniversaire de l'étude des Nations Unies. Les institutions et organisations régionales participant à la table ronde interrégionale sur la violence à l'encontre des enfants de 2015 seront invitées, lors de la session consacrée à la coopération internationale, à étudier les moyens de tirer parti de ces événements et à renforcer les instances, procédés et initiatives au niveau international afin d'accélérer les avancées en faveur d'une enfance exempte de toute forme de violence, notamment sexuelle.



PROGRAMME

Réunion interrégionale à haut niveau sur la protection des enfants contre la violence sexuelle

Mercredi 17 juin

Arrivée des participants à Strasbourg

17 h 45 Projection du film « To Kill a Kelpie » suivie d'un débat animé par Matthew McVarish, acteur, dramaturge et militant contre les abus sexuels sur enfants

Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Salle de projection

Jeudi 18 juin

08 h 45 Inscription

09 h 15 **Ouverture officielle**

► **M^{me} Gabriella Battaini-Dragoni**, Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe

► **M^{me} Marta Santos Pais**, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants

► **M^{me} Maud de Boer-Buquicchio**, Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants

Modératrice : **M^{me} Snežana Samardžić-Marković**, Directrice Générale de la Démocratie, Conseil de l'Europe

10 h 00

SESSION THÉMATIQUE I :

Les abus sexuels sur enfants dans le cercle de confiance

Aperçu des réponses européennes face aux abus sexuels commis sur les enfants dans le cercle de confiance

Modératrice : M^{me} Regína Jensdóttir, Chef de la Division des droits des enfants, Conseil de l'Europe

Présentation de l'approche du Comité de Lanzarote concernant « les abus sexuels commis dans le cercle de confiance » et des premiers résultats de son travail de suivi à ce sujet

- ▶ M^{me} Ksenija Turković, juge à la Cour européenne des droits de l'homme
- ▶ M. Bragi Guðbrandsson, président du Comité de Lanzarote

Débat

10 h 45

Pause-café

11 h 15

Stratégies et bonnes pratiques pour protéger les enfants de la violence sexuelle dans le cercle de confiance

Modérateur : M. Matthew McVarish, comédien, dramaturge et militant contre les abus sexuels à l'encontre des enfants

Du déni à l'action informée : l'importance d'investir dans la recherche, le renforcement des capacités et la sensibilisation

- ▶ M. Théophile Nkyèma, Directeur exécutif, "The African Child Policy Forum"
- ▶ M. Jorge Freyre, membre du mouvement latino-américain et caribéen pour les enfants, Directeur régional pour les actions de plaidoyer, Save the Children LAC

Mécanismes sûrs de conseil, de plainte et de signalement adaptés aux enfants

- ▶ M. Manus de Barra, Responsable protection de l'enfance, Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la violence à l'encontre des enfants, Nations Unies

Difficultés à offrir une justice et un traitement adaptés aux enfants victimes d'abus sexuels dans le cercle de confiance

- ▶ M^{me} Gordana Buljan-Flander, Directrice du Centre de protection de l'enfance, Zagreb, Croatie

Approche intégrée à l'élimination de la violence sexuelle : leçons tirées aux Pays-Bas

► **M^{me} Corinne Dettmeijer-Vermeulen**, rapporteure néerlandaise sur la traite des êtres humains et la violence sexuelle à l'égard des enfants

Débat

13 h 00 Déjeuner

14 h 30 **SESSION THÉMATIQUE II :**
**La protection des enfants contre les abus sexuels
commis au moyen des technologies de l'information et
de la communication (TIC)**

Modératrice : **M^{me} Alicia Bala**, Secrétaire générale adjointe de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, Communauté socio-culturelle

Discerner les souhaits et les attentes des enfants et des jeunes

► **M. Niels Baas**, chercheur en communication, Université de Twente, Pays-Bas et fondateur du mouvement « Cyberpesten de Baas ».

Optimiser les possibilités et réduire les risques par l'autonomisation et la participation

► **M^{me} Milena Grillo**, Directrice exécutive, Fondation Paniamor, Costa Rica

Recherches et conclusions du projet ROBERT sur les comportements en ligne liés aux abus sexuels de mineurs

► **M^{me} Turid Heiberg**, Chef de l'unité « Enfants à risque », Conseil des Etats de la mer Baltique

***La sollicitation d'enfants à des fins sexuelles au moyen des TIC :
Présentation de l'avis du Comité de Lanzarote sur l'article 23 de la
Convention de Lanzarote***

► **M. Erik Planken**, membre du Comité de Lanzarote représentant les Pays-Bas

Débat

16 h 00 Pause-café

16 h 15 **Suite de la session thématique II**

Modératrice : **M^{me} Maud de Boer-Buquicchio**, Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants

Combattre l'exploitation sexuelle des enfants au niveau national

- ▶ **M. Geronimo Sy**, Ministre adjoint de la Justice, Philippines
- ▶ **M. Steve Grocki**, Chef adjoint, Section exploitation des enfants et attentats aux mœurs, division pénale du ministère de la Justice, Etats-Unis

Collaboration internationale en matière d'identification des victimes et d'exploitation sexuelle des enfants en ligne

- ▶ **M. Robert Shilling**, coordinateur des opérations au sein du service d'INTERPOL chargé de la lutte contre la pédocriminalité, ff. directeur adjoint du service chargé de la lutte contre la traite des êtres humains et de l'exploitation des mineurs

Promouvoir les partenariats public – privé et la cybersécurité des mineurs

- ▶ **M. Howard Schmidt**, ex-conseiller à la cybersécurité des présidents Bush et Obama, cofondateur de Ridge Schmidt Cyber, directeur exécutif de SAFECODE, Etats-Unis

Débat

18 h 00 Clôture de la première journée

18 h 15 Réception au Foyer du Comité des Ministres, Palais de l'Europe

Présentation de l'exposition de l'ENOC « Les morsures de l'austérité : les enfants s'expriment »

Vendredi 19 juin

09 h 00 **SESSION THÉMATIQUE III :**
Possibilités de renforcement de la coopération internationale pour la protection des enfants contre la violence sexuelle

Moderatrice : **M^{me} Marta Santos Pais**, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants

Etudier le rôle et le potentiel des instances actuelles pour promouvoir une stratégie numérique sûre, responsabilisante et inclusive pour les enfants

- ▶ **M^{me} Clara Sommarin**, spécialiste de la protection de l'enfance, exploitation et violence, UNICEF

- ▶ **M^{me} Verónica Donoso**, directrice exécutive, association internationale de services d'assistance en ligne (INHOPE)
- ▶ **M^{me} Janice Richardson**, Conseillère principale, coordinatrice d'ENABLE, European Schoolnet
- ▶ **M^{me} Claire Cody**, chercheuse, Centre International : Recherches sur l'exploitation sexuelle et la traite des enfants et sur la violence à l'encontre des enfants, Université de Bedfordshire, Royaume-Uni

Congrès mondial de Stockholm contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales +20 : enseignements tirés de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et vision de l'avenir

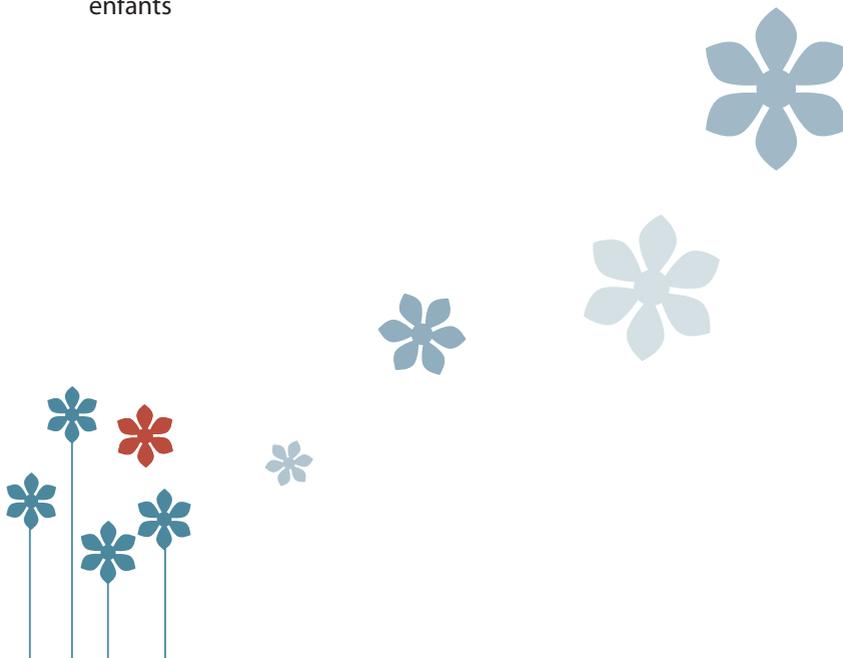
- ▶ **M^{me} Dorothy Rozga**, directrice exécutive, ECPAT International

Débat

11 h 00 Pause-café

11 h 15 **Considérations finales**

- ▶ **M^{me} Snežana Samardžić-Marković**, Directrice Générale de la Démocratie, Conseil de l'Europe
- ▶ **M^{me} Marta Santos Pais**, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants



Cinquième Table ronde à haut niveau sur la prévention et l'élimination de la violence à l'encontre des enfants (composition restreinte)

12 h 00 Tour de table : Derniers développements et échange d'informations régionales

Modérateur : **M. Benyam Dawit Mezmur**, Président du Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant, Vice-président du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant et coordonnateur pour les questions concernant la violence contre les enfants

Rapport sur les progrès réalisés depuis la table ronde de 2014 en Jamaïque dans l'élimination de la violence à l'encontre des enfants, en particulier dans les domaines de la petite enfance, de la parentalité positive et de la prise en charge alternative

13 h 00 Déjeuner

14 h 30 Vision pour 2016 et au-delà

Modératrice : **M^{me} Marta Santos Pais**, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants

Placer la violence à l'encontre des enfants au cœur du futur Programme mondial de développement durable

16 h 00 Pause-café

16 h 15 10^e anniversaire de l'Etude mondiale de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants : encourager une action soutenue, efficace et coordonnée pour accélérer et intensifier les progrès réalisés vers un monde sans violence

Organisation de la table ronde interrégionale de 2016

18 h 00 Conclusion et clôture

